

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

Séance du : SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT- DEUX (7 novembre 2022)

Le Conseil Municipal s'est réuni le sept novembre deux mille vingt-deux à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loic, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic

**Modification des
membres de la
commission**

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy

Rapporteur Mme le Maire

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

26

EXPOSE

Le Conseil a été
convoqué le :

31 octobre 2022

Par délibérations les 10 juillet 2020 et 7 février 2022, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres des commissions.

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **14 novembre 2022**

Pour mémoire les commissions sont constituées de :

- Madame le Maire membre de droit,
- de la 1^{ère} adjointe, compte-tenu de ses délégations transversales à l'environnement,
- des adjoints dont les délégations entrent dans le domaine de la commission,
- et d'au minimum 5 conseillers et au maximum 9 conseillers municipaux.

Chaque conseiller municipal ne peut être membre que de 2 commissions.

Suite à la démission de Madame Mylène Pizzone de son mandat de conseiller municipal le 31 octobre 2022, il convient de prévoir son remplacement au sein des commissions par le nouveau conseiller municipal, qui, au 4 novembre 2022, est Monsieur Jacques Perrin.

Compte tenu de ce calendrier, le rapport n'a pas été examiné en commission et a été ajouté à l'ordre du jour de l'examen des rapports, avec l'accord des élus.

Ainsi les commissions 3 et 6 sont modifiées comme suit :

Commission n° 3 Urbanisme / Cadre de vie

Mme le Maire
Claudine GAGNEAU
Patrick BUHOT
Pailine BERNARDET

Sylvain RENAUD
Loïc BRASSEUR
Jacques PERRIN
Patrick LOPEZ
Laurent VOISIN
Béatrice JETON-DESROCHES

Commission n° 6 Vie économique

Mme le Maire
Claudine GAGNEAU
Katia CASTEIL
Jacques PERRIN
Sarah GOUPY
Michel ROSSIGNOL
David GAUDILLIERE
Loïc BRASSEUR
Anne MONTEIX

Monsieur Perrin remplacera Madame Pizzone comme membre élu au sein des commissions susvisées.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la démission de Madame Mylène Pizzone au 31 octobre 2022,
Considérant que Monsieur Jacques est devenu conseiller municipal le 4 novembre 2022 après l'envoi des convocations effectué le 31 octobre 2022,
Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition des commissions dont l'élue démissionnaire était membre,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du changement du conseiller municipal au sein des commissions n° 3 et n° 6.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Christine ROBIN

